

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec Friends et cie, samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 aux horaires d'ouverture du marché de Noël, l'installation d'un manège avec un opérateur

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de la Friends et cie
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la Société Friends et cie, représentée par Aurélien DELFORTERIE, un contrat d'engagement samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 aux horaires d'ouverture du marché de Noël, pour l'installation d'un manège avec un opérateur.

Coordonnées du mandataire : Friends et cie – SASU – 10 rue Henry d'Oulterman 59 990 Rombies et Marchipont – SIERT : 879 607 596 00019 – RCS Valenciennes

Date de la prestation : Samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 aux horaires d'ouverture du marché de Noël

Coût de la prestation :

Montant total TTC : 2 739 € TTC (Deux mille sept cent trente-neuf euros Toutes Taxes Comprises).

Date de signature du contrat : 16 novembre 2023

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, 28/11/2023

Acte rendu exécutoire par
dépôt en sous-Préfecture le : 28/11/2023
Publication ou notification le : 28/11/2023

Pour le Maire,
David CALCOEN
Florence Dehondt
L'adjointe déléguée

Pour le Maire
David CALCOEN
Florence Dehondt
L'adjointe déléguée

